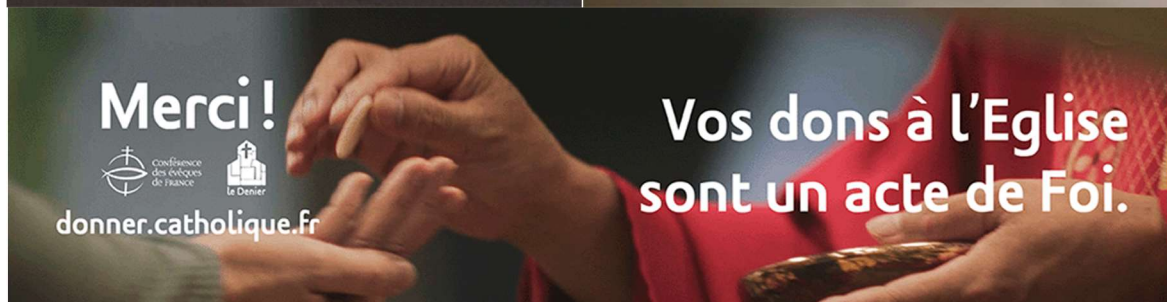


## Dossier sur les finances de l'Église

Décembre 2023



## Éditorial

À Noël, "Merci" à tous les donateurs et à **Dieu**, le Premier d'entre nous

Chaque année, la présentation consolidée des ressources des diocèses en France conduit à une réflexion sur le sens du don. L'Eglise ne vit en effet que des dons des catholiques, pratiquants ou non. Au-delà de ce rappel utile, l'engagement renouvelé des donateurs, malgré des circonstances défavorables, suscite notre admiration et appelle notre responsabilité.

Chacun doit savoir, et veut savoir de plus en plus, pourquoi il donne. Et c'est une bonne chose. Le don en effet n'est pas contraint mais porté par une liberté profonde. Pour apporter librement son soutien financier, chacun désire comprendre comment la mission de l'Eglise rejoint ses aspirations profondes : orienter sa vie dans le bon sens, s'ouvrir aux autres, rendre service ; tout cela constitue comme un fil rouge. Chaque geste prend place dans une longue chaîne de fidélités. Chaque don consolide la trame de nos vies en leur donnant la forme de l'offrande, de l'offrande de soi finalement.

Les manières de donner à l'Eglise sont diverses ; elles portent toutes une forte dimension spirituelle. A la messe, au moment de la quête, un lien direct est établi avec l'activité de l'Eglise dont le cœur est l'Eucharistie dominicale. Dans la participation à une célébration occasionnelle, l'offrande marque une solidarité spirituelle avec des familles qui sont dans la joie ou la tristesse, dans l'espérance, mais aussi avec la communauté qui est rassemblée. Le recueillement dans une église, une chapelle ou un sanctuaire, est porté par la lumière d'une bougie : chacun comprend et même attend qu'une offrande soit proposée ; elle n'est pas la condition de la prière présentée mais elle accompagne visiblement un don intérieur.

Dans la libre participation des donateurs, je reconnais volontiers, du point de vue de la foi, une réponse au Don entre tous les dons, le premier de tous : Dieu créateur et sauveur qui donne la vie. Dans l'acte de création, il nous pose comme des personnes libres et responsables, capables de relations et de réciprocité, heureux de nous donner nous-mêmes. Puisqu'il est le Créateur de la nature, de l'humanité et tout être vivant, nous pouvons bien nous interroger également sur l'usage que nous faisons de l'univers et tous les biens de la terre.

C'est bientôt Noël, c'est vraiment le moment de dire « Merci » à tous les donateurs et à Dieu, le premier d'entre eux.

+ Denis MOUTEL

Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier

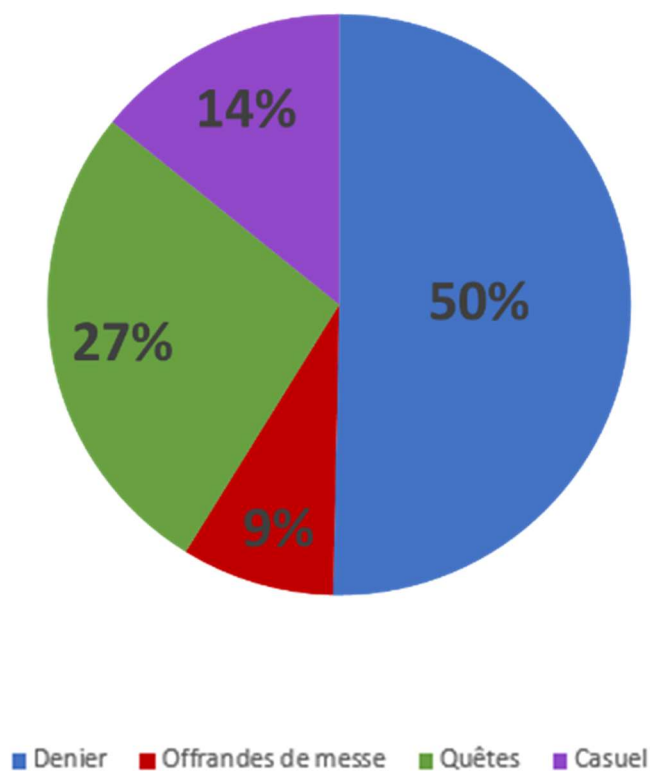
Président du conseil financier de la Conférence des Evêques de France.

## Première partie : des catholiques au rendez-vous pour financer les actions pastorales et la vie de l'Église.

En France, l'Église ne vit que de dons. Elle ne reçoit ni subvention du Vatican, ni subvention ou aides financières de l'État.

Ses quatre principales ressources courantes sont le denier (et les campagnes thématiques) et les trois ressources liées à la liturgie : quêtes, offrandes de messe, casuel (baptêmes, mariages, funérailles).

2022

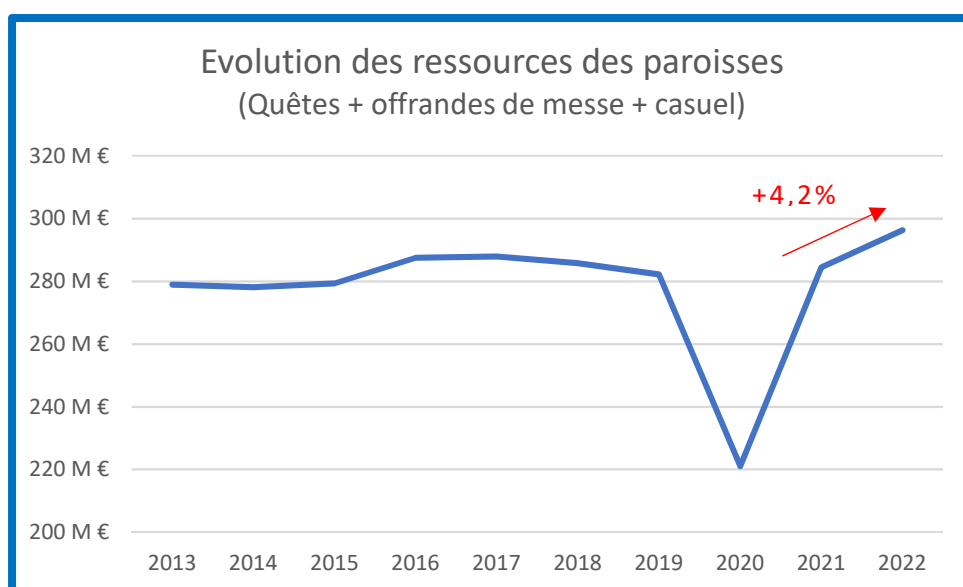


597M€

1. En 2022, le total des 4 ressources s'est élevé à 597 M€ en hausse de +2,0 % par rapport à 2021.

## 1. Une progression portée par les ressources liées à la liturgie, en hausse soutenue

- a. Les offrandes liées à la liturgie (quêtes, casuel et offrandes de messe) ont connu un niveau jamais atteint depuis dix ans : 296 M€ (+12 M€, soit +4,2%).
- Les quêtes et le casuel (offrandes versées à l'occasion des baptêmes, des mariages et des obsèques) ont progressé au total de 15 M€, soit respectivement de +6,1% et de +6,4%, témoignant de l'attachement des fidèles la célébration de l'eucharistie, aux sacrements du baptême et du mariage et funérailles chrétiennes.
  - Les offrandes de messe, en revanche, ont été en léger retrait (-3 M€, soit -4,6%).



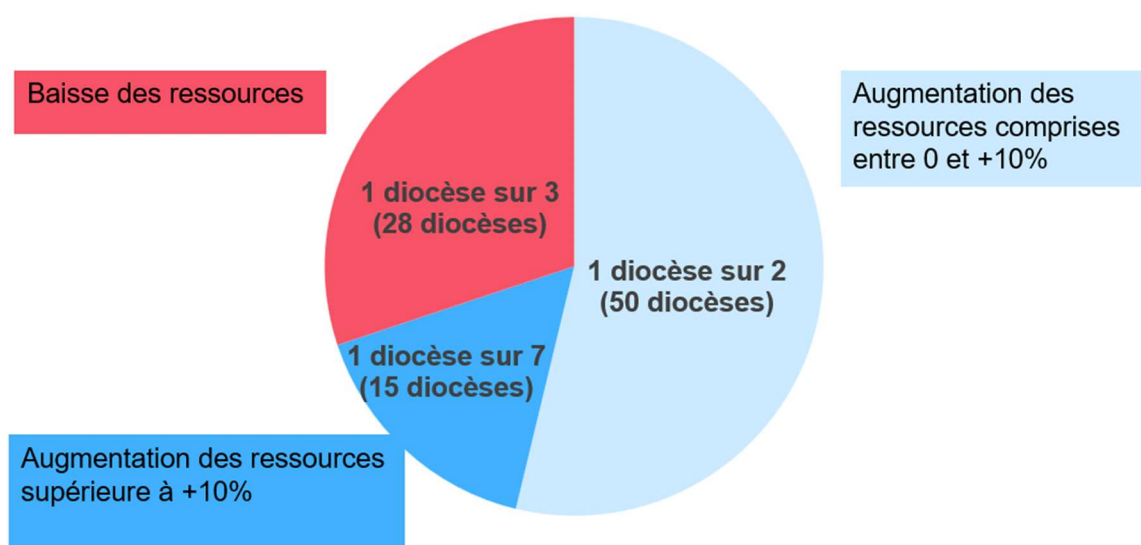
- b. Le denier et les campagnes de dons liés à des projets spécifiques ont été stables à 300 M€ entre 2021 et 2022, avec néanmoins un transfert entre le denier, qui baisse, et les campagnes liées à des projets spécifiques, qui progressent significativement.
- Le **denier** baisse de -11 M€, soit -5,1%, corrélée à la baisse continue du nombre de donateurs (-6,4% après -7,5% en 2021).
  - Les **autres campagnes et dons aux associations et fondations** sont en forte hausse (+59 M€, soit +199%) en raison d'une homogénéisation méthodologique des déclarations des diocèses (toutes les campagnes liées à des projets spécifiques n'étaient pas incluses dans les chiffres des années précédentes) mais aussi d'une réorientation des dons du fonctionnement général de l'Eglise (que finance le denier) vers des projets plus spécifiques (construction ou rénovation d'une église...). A

bases comparables, les campagnes de dons liées à ces projets augmentent de +11 M€, soit +14,6%.

## 2. Sur des bases comparables, les quatre grandes ressources de l'Eglise progressent ainsi de +2,0%

- Près des deux-tiers des diocèses enregistrent des dons courants supérieurs en 2022 par rapport à 2021.

**Ventilation par diocèse de l'augmentation des GR** (base : 93 diocèses)  
(+2,5% sans l'effet comptable)

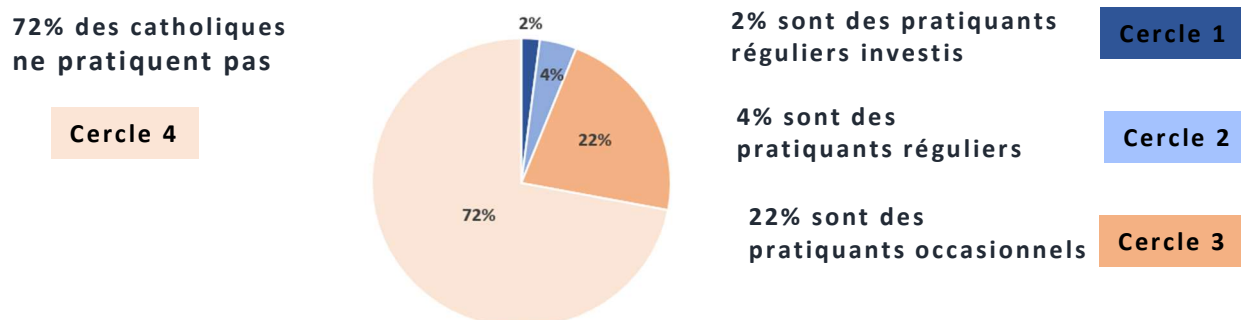


- Compte tenu d'un taux d'inflation moyen sur l'année de l'ordre de 5% (comme en 2022) la hausse des dons n'a toutefois pas permis de complètement compenser la hausse des dépenses des diocèses. Sur l'énergie en particulier, la hausse des coûts s'est établie à plus de 15% en dépit d'efforts très importants pour réduire la consommation.
- Malgré la dégradation de ses équilibres financiers, l'Eglise assume de ne pas réduire ses actions, en particulier ses actions caritatives à destination des plus démunis à un moment où le nombre de nos concitoyens vivant en situation précaire augmente.

L'Eglise catholique appelle donc plus que jamais, en cette fin d'année, à la générosité des fidèles et remercie tous ceux qui se sont déjà mobilisés par leur participation bénévole et par leur soutien financier à ses multiples actions. C'est d'ailleurs à l'entrée de l'hiver que les initiatives de l'Eglise s'intensifient.

### 3. Merci à tous les catholiques, pratiquants ou non, qui donnent à l'Église !

a. **Près de 50% des français se déclarent catholiques : ¼ pratiquent ; ¾ ne pratiquent pas.**



[Source : étude IPSOS d'octobre 2021]

#### b. **Pratiquants comme non-pratiquants se déclarent prêts à donner**

85% des pratiquants font au moins un don (denier, quête...) à l'Église par an (mais 35% seulement au denier).

59% des non-pratiquants (cercle 4) font au moins un don par an (et quasiment jamais au denier).

**84% des pratiquants et 61% des non-pratiquants disent que l'Église est légitime pour appeler au don.**

#### c. **Il y a différentes manières de donner, chacune permettant d'exprimer ses intentions de prière, sa foi et son attachement.**

- La quête, offrande liturgique, pour ceux qui vont à la messe.
- Le casuel, offrande du passage, pour ceux qui demandent à l'Église de les accompagner aux moments clés de la vie : baptême, mariage, funérailles.
- Les offrandes de messes pour ceux qui souhaitent que l'Église porte dans sa prière au cœur de l'Eucharistie leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts.
- Les offrandes liées aux cierges qui brillent dans les églises pour exprimer et prolonger la prière de ceux qui les allument.
- Le denier, pour tous, pour soutenir l'Église dans sa mission d'annoncer au monde la joie du salut.

## **Conclusion : Un triple Merci !**

- **Pour vos dons en hausse en 2022 (+2%)**
- **Pour nous aider à franchir l'obstacle inflation en 2023 comme en 2022 (+10% sur les deux dernières années).**
- **A tous nos donateurs, pratiquants ou non.**

Donnez sur  
**[donner.catholique.fr](https://donner.catholique.fr)** !

## Seconde partie : La campagne 2023

### 1. Une nouveauté : un spot télévisé

Pour la première fois, la campagne Merci utilisera un média grand public, la télévision, afin de toucher les 4 cercles de catholiques français (pratiquants réguliers engagés, pratiquants réguliers, pratiquants occasionnels, non pratiquants).

Ce spot télévisé insiste sur les vertus théologiques (foi, espérance, charité) et sur la place essentielle du don pour soutenir la vie et l'action de l'Eglise.

Et le renouvellement des autres supports autour de ce spot télévisé vise à rendre la campagne plus dynamique afin de l'inscrire dans l'élan pastoral qui a pu marquer l'année 2023 (Journées mondiales de la jeunesse, venue du pape à Marseille, création de nouveaux cardinaux...).

« Accorder un peu de son temps...

Offrir son écoute...

S'engager et tendre la main...

Approfondir sa foi et la mettre au service du vivre ensemble...

Dans un monde en perpétuelle quête de sens...

Le moindre geste prend toute sa valeur.

A vous qui, grâce à vos dons, apportez la fraternité et l'espérance dont nous avons tous besoin...

Un simple mot... Merci.

L'Eglise ne vit que de dons. Pour soutenir toutes ses actions sur le terrain, donner à [donner.catholique.fr](http://donner.catholique.fr) »





## 2. Trois nouveaux visuels

Afin d'harmoniser la campagne, le visuel a été renouvelé en reprenant les images du spot, et décliné en trois messages qui pourront toucher les différents cercles de catholiques selon leur sensibilité propre.



## 3. Une présence dans les médias dès le 14 décembre

Le plan média déployé pour cette campagne Merci 2023 a été bâti pour toucher à la fois les cercles 1 et 2 des catholiques français (pratiquants réguliers engagés, et pratiquants réguliers) et les cercles 3 et 4 des catholiques français (pratiquants occasionnels et non pratiquants), en utilisant respectivement des médias confessionnels et des médias grand public.

Ce plan média s'appuiera sur un dispositif multi-support : TV, Radio, Presse, Affichage et Digital.

## 4. Une plateforme de don en ligne au nom renouvelé

Le terme de « denier » n'étant pas bien compris en dehors des cercles 1 et 2 des catholiques français, le nom de la plateforme sera dorénavant : [donner.catholique.fr](https://donner.catholique.fr) Néanmoins, l'ancienne adresse [denier.catholique.fr](https://denier.catholique.fr) continuera à renvoyer au formulaire de collecte.

## Annexes

1. Où vont les dons des fidèles ?
2. Point sur le fonds SELAM

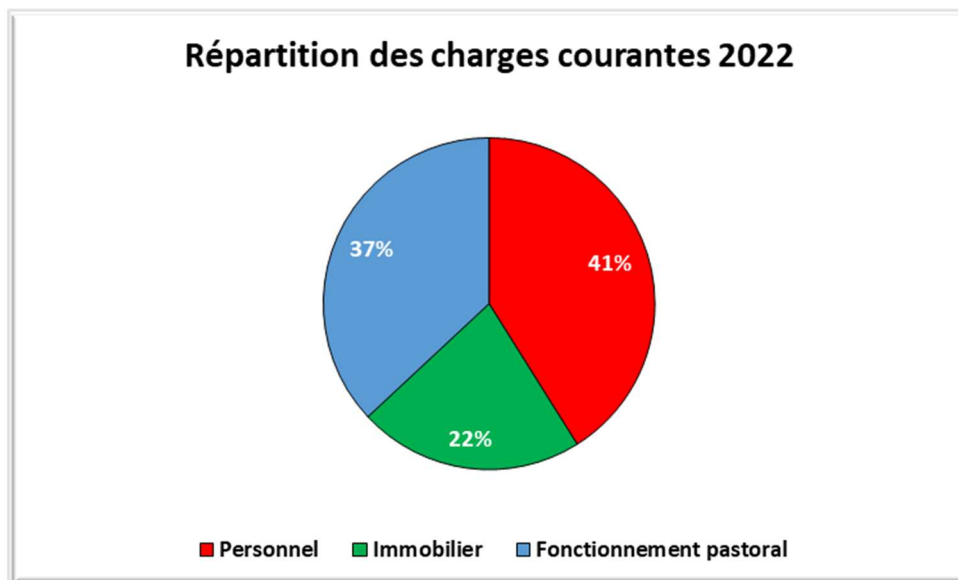
## **Annexe 1 : Où vont les dons des fidèles ?**

### **a. Trois grandes catégories de dépenses**

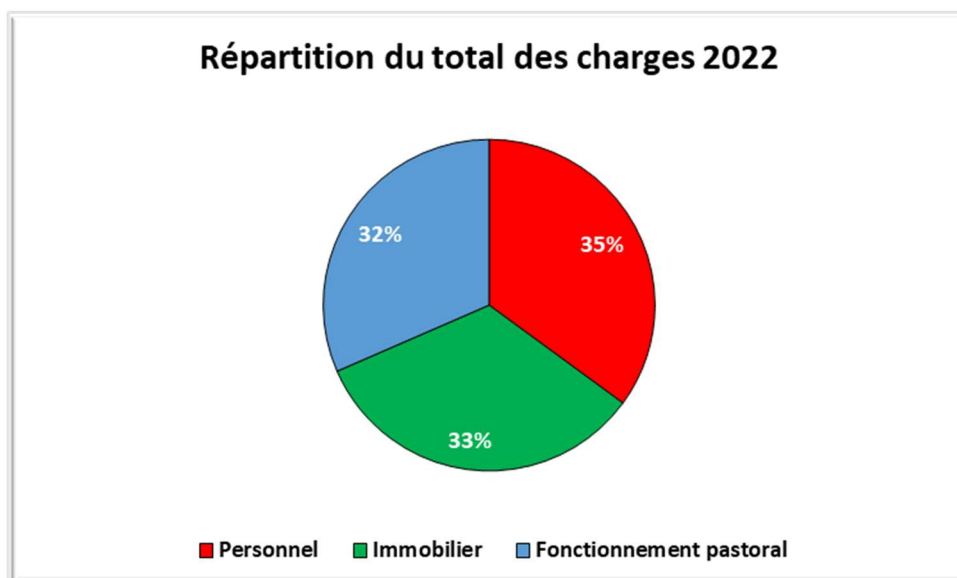
Les dons des fidèles (597 M€ en 2022) financent exclusivement les charges de fonctionnement courant des paroisses et des diocèses. Ces charges courantes s'élèvent à 739 M€ en 2022.

Parmi celles-ci figurent principalement :

- Les traitements des prêtres (12 600 prêtres en 2022) et les salaires des laïcs (8 090 salariés soit environ 5 152 ETP) avec les charges sociales afférentes qui représentent 41 % des charges courantes.
- Les charges de maintenance (entretien, chauffage, mise aux normes, travaux courants) de l'immobilier d'usage pastoral (églises, salles paroissiales, patronages, logement des prêtres) en constituent 17%.
- Les dépenses de fonctionnement (déplacements, reprographie, fluides...) et d'action pastorale (catéchèse, pèlerinages, communication...) représentent le solde, soit 42%.



Si l'on prend en compte les charges d'amortissements, la part de l'immobilier est portée à 30%, celle du personnel ramenée à 35% du total des charges et la part de fonctionnement pastoral à 30%.



#### b. Des dons entièrement consacrés à la mission de l'Église

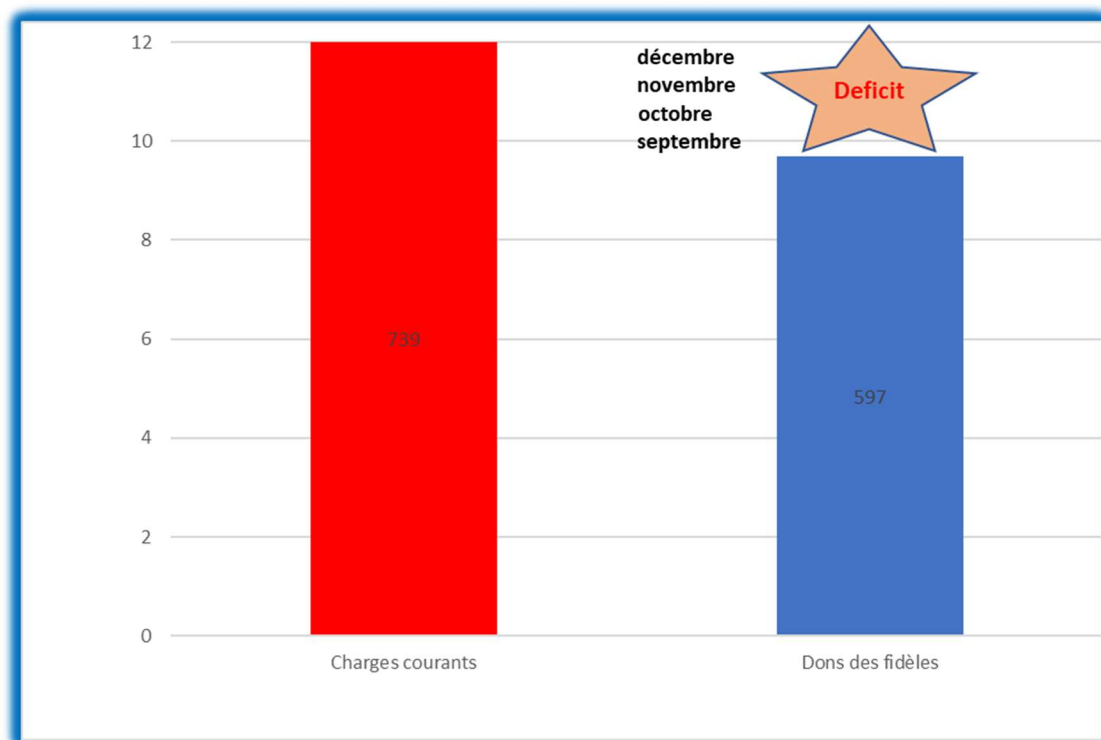
Les dons des fidèles sont consacrés exclusivement à la mission, à savoir :

- au fonctionnement des paroisses pour ce qui est des ressources paroisses (quêtes, casuel, offrandes de messe) ;
- au fonctionnement des services du diocèse et aux dépenses destinées aux paroisses que celui-ci prend en charge, pour ce qui est de l'utilisation du denier (et autres campagnes).

Selon les diocèses, la répartition des charges entre les paroisses et le diocèse peut varier (exemple : traitement des prêtres, maintenance de l'immobilier) et la répartition des ressources paroisses et du denier (et autres campagnes) peut aussi évoluer.

Ce qui est clair dans la quasi-totalité des diocèses, c'est que les dons courants des fidèles ne sont pas suffisants pour couvrir les charges courantes des diocèses et des paroisses (597 M€ versus 739 M€).

Même majorés d'autres apports (tels que les frais d'inscription ou les troncs et cierges), ils restent inférieurs au total des charges de fonctionnement des diocèses et des paroisses.



### c. À partir de mi-septembre, l'Église ne vit plus que de ressources exceptionnelles

Les dons des fidèles permettent donc aux diocèses et paroisses de fonctionner jusqu'à mi-septembre. À partir de cette date, les dons des fidèles ont été épuisés. Le déficit de fonctionnement (143 M€ d'écart entre les charges et les ressources) n'est couvert que grâce aux :

- produits financiers et immobiliers nets des frais financiers (34 M€ en 2022) ;
- cessions d'actifs immobiliers (37 M€ en 2022) ;
- et surtout aux legs (près de 134 M€ en 2022).

Mais les legs et les cessions d'actifs (qui diminuent les réserves) sont des ressources exceptionnelles qui devraient financer des investissements et des projets pastoraux et non pas couvrir les déficits de fonctionnement qui caractérisent plus de la moitié (58%) des diocèses.

Pour équilibrer leur trésorerie de fonctionnement et faire face au retour de l'inflation, tous les diocèses sont engagés dans des efforts de révision et de diminution de leurs dépenses.

Pour ce faire, il importe aussi de valoriser et de dynamiser les dons des fidèles.

Tel est le sens de cette campagne de fin d'année qui vise à souligner l'implication essentielle de tous les donateurs pour la vie de l'Église en leur adressant un grand Merci !

## **Annexe 2 : Point sur le fonds SELAM**

Pour permettre la mise en œuvre de leurs décisions de mars puis de novembre 2021, les évêques ont suscité la mise en place d'un fonds de dotation, le fonds SELAM.

Créé par seize fondateurs, le fonds SELAM a été enregistré comme fonds de dotation en juillet 2021. Il a pour objet de collecter des apports qui lui sont faits à titre gratuit et irrévocable pour financer les mesures de lutte contre la pédophilie et de reconnaissance et réparation pour les personnes victimes au sein de l'Église catholique. C'est le fonds SELAM qui règle les indemnisations des personnes victimes qui en ont fait la demande auprès de l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR), au terme de l'instruction que cette instance conduit.

Les évêques se sont engagés à abonder le fonds SELAM selon la nécessité en se dessaisissant de biens immobiliers et mobiliers de la conférence et des diocèses. Pour ce faire, ceux-ci ont réduit les réserves de sécurité dont ils peuvent disposer dans leurs différentes structures. Le fonds SELAM a été doté de 20 M€ au début de 2022 et ce montant est en cours de doublement.

Comme ils s'y étaient engagés, les évêques ont été les premiers à contribuer à titre personnel au fonds SELAM. Les apports de diocèses ont lieu sous forme de versements et de promesses de contribution.

Dans le respect des engagements pris et des règles en vigueur (recours à un fonds de dotation ad-hoc, aucun prélèvement sur les dons des fidèles), l'Église met en œuvre ce qu'elle a décidé et a été au rendez-vous. Elle continuera de l'être au fur et à mesure et à hauteur des besoins.